

Code	Catégorie de servitude	Générateur de la servitude	Institution de la servitude	Service gestionnaire
<b>Servitudes relatives à la conservation du patrimoine</b>				
Patrimoine naturel – Eaux				
AS1	Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	Périmètre de protection rapprochée du forage de « Bel Air », commune de Vaux-sur-Mer	AP 22/12/2006	ARS

Code	Catégorie de servitude	Générateur de la servitude	Institution de la servitude	Service gestionnaire
<b>Patrimoine culturel – Monuments historiques</b>				
AC1	Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Église Saint-Vivien (commune de Breuillet) – immeuble classé au titre des monuments historiques – périmètre de protection modifié par AP du 11/04/2012	AM 09/05/1914	STAP
		Puits, dans la ferme du Chazelac (commune de Breuillet) – immeuble inscrit au titre des monuments historiques	AM 12/05/1927	STAP
AC1	Abords des monuments historiques	Périmètre de protection modifié autour de l'église Saint-Vivien (commune de Breuillet) – immeuble classé au titre des monuments historiques par arrêté ministériel du 09/05/1914	Art. L. 621-30 du code du patrimoine	STAP
		Périmètre de protection de 500 m autour des puits, dans la ferme du Chazelac (commune de Breuillet) – immeuble inscrit au titre des monuments historiques par arrêté ministériel du 12/05/1927		
<b>Patrimoine culturel – Monuments naturels et sites</b>				
AC2	Servitude relative aux sites inscrits et classés	Cimetière protestant de la «Chénaie» - immeuble en site inscrit	AM 01/09/1977	STAP-DREAL
<b>Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements</b>				
<b>Énergie – Électricité et gaz</b>				
I4	Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine	Ligne de transport d'énergie électrique – HT 90 KV Arvert / Vaux-sur-Mer		RTE
<b>Communications – Circulation aérienne</b>				
T7	Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Circulation aérienne – servitudes établies à l'extérieur des zones aéronautiques de dégagement	Article 6352-1 du code des transports	DGAC – SNIA
<b>Télécommunications</b>				
PT2	Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	Liaison hertzienne – zone spéciale de dégagement entre les stations de Royan (Le Maine Arnaud) et de Rochefort (Beligon Les Quatre Anes)	DT 09/09/2015	SGAMI-SUD-OUEST
<b>Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques</b>				
<b>Salubrité publique – Cimetières</b>				
INT1	Servitude instituée au voisinage des cimetières	Voisinage du cimetière – route du Candé	Article L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales	Commune
<b>Salubrité publique – Établissements conchyliques</b>				
AS2	Périmètres de protection installés autour des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des gisements coquilliers pour la protection des eaux potables et les établissements ostréicoles	Périmètre de protection autour des établissements conchyliques et gisements naturels coquilliers naturels de la région de Marennes	DT 23/01/1945	ARS